



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°16
30 MARS 2017

-Décisions du 1er mars 2017 portant délégation de signature	
* ressources humaines	P 2
* digues et chemins de halage	P 11
Direction territoriale Sud-Ouest	
-Décisions du 27 mars 2017 portant délégation de signature	
* ordre général	P 13
* ordonnateur secondaire	P 16
* ressources humaines	P 20
* marchés	P 24
* achats	P 27
Direction territoriale Nord-Est	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DECISION DU 1er MARS 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 1er septembre 2016,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, et pour l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Sud-Ouest, à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, et à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

2, port Saint-Etienne, CS 7204, 31073 Toulouse cedex 7
T. +33 (0)5 61 36 24 24 F. +33 (0)5 61 54 66 50 www.vnf.fr

Délégation est donnée à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national et de signer les états de frais de déplacement correspondants.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions.
- Fabien COULY, secrétaire général.
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement.
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest (SLO)), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne (SHG), ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre,
- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.
- Vincent VILLANUEVA et Junior GEORGINE, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Béziers.
- Jean-Jacques CANTIER et Yves LORENZATO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Narbonne.
- Christian DEISZ et Jérôme GOUZY, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.
- Jérôme COMMELERA, Antoine GARCIA et Jacques RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Jean-Pierre ALBAREDE et Serge IZQUIERDO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Beladj AMRANI et Didier BARTHAS, chefs d'équipe du centre de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.
- André CAHUZAC et Joël TANT, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Négra.
- Michel BETEILLE et Dominique GUEFFIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.
- Patrick DOMINGON, chef d'équipe du centre d'exploitation de Montech.
- Maurice TADIELLO, chef d'équipe du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.
- David NERAUD et Gérald RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Jean-Paul BOTTARLINI et Jean-Christophe TEXIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale
- d'autoriser exceptionnellement le remisage ponctuel à domicile d'un véhicule de service aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre
- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national (et de signer les états de frais de déplacement correspondants) ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
 - de vérifier le respect des garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints désignés ci-dessous :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructure et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreint, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel pour les personnels non titulaires
- de vérifier le respect des garanties minimales

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- d'établir et valider les plannings d'astreintes "exploitation" et "encadrement exploitation" aux chefs de subdivision et suppléants désignés ci-dessous :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.

- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.

- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.

- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal latéral à la Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

aux chefs de maintenance et suppléants et aux chefs d'unités opérationnelles de maintenance désignés ci-dessous :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.

- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.

- Carl BEZIAT, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre.

- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

- Alain CASSAN, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

aux chefs de bureau désignés ci-après :

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance,

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

ARTICLE 9 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal, à l'effet :

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables aux chefs de centre d'exploitation désignés ci-dessous :

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Alexis LACOMBE, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

En astreinte, les chefs de centre d'exploitation et autres personnels dûment désignés dans le calendrier d'astreinte "encadrement exploitation" validé par le responsable de subdivision ont délégation pour donner consigne de rejoindre un poste hors heures ouvrables, sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 10 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de ressources humaines est abrogée.

ARTICLE 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 1er mars 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

Jean ABELE



DECISION DU 1er MARS 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE CIRCULER SUR LES DIGUES ET CHEMINS DE HALAGE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 1er septembre 2015,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

D E C I D E :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,
- M. Jean-Marc POUGET, chef du bureau des usagers,

à l'effet de signer les autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne,
- M. Loïc CARIO, chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- Mme Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision de Languedoc Ouest,
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision de Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

2, port Saint-Etienne, CS 7204, 31073 Toulouse cedex 7
T. +33 (0)5 61 36 24 24 F. +33 (0)5 61 54 66 50 www.vnf.fr

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des agents cités à l'article 2, délégation est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme Sylvie ARCAS, responsable domaine de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Denis LECLERC, responsable domaine de la subdivision de Tarn et Garonne,
- M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- M. Didier HUMBERT, responsable domaine de la subdivision Languedoc Ouest,
- M. Christophe RIGAL, responsable domaine de la subdivision Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

ARTICLE 4 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage est abrogée.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 1er mars 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

Jean ABELE



Direction
territoriale
Nord-Est

Nancy, le 27 mars 2017

Décision portant délégation de signature



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 29 août 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DIEUDONNÉ, délégation est donnée à M. Olivier VERMOREL, adjoint au Directeur territorial, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoirs du 31 mars 2014 susvisée.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle LAQUENAIRE à M. Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DIEUDONNÉ et de M. Olivier VERMOREL, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à :

- M. Yannick PAYOT, chef de l'UTI du canal des Vosges ;
- M. Michel MALINGREY, chef de l'UTI du canal de la Marne au Rhin Ouest ;
- M. Daniel MARTIN, chef de l'UTI du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy;
- M. Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. Henri DUPONT, adjoint par intérim au chef de l'UTI Meuse-Ardennes ;
- M. François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Mme Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul de l'UTI Moselle ;
- M. Elvis MAIRE, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- M. Yves MAURICE, chef de l'UTI du canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI du canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI du canal entre Champagne et Bourgogne ;
- M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI du canal entre Champagne et Bourgogne ;

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature du 30 août 2016 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNÉ
Directeur territorial

SIGNE

Nancy, le 27 mars 2017

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 août 2015 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation de Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Olivier VERMOREL, adjoint au directeur territorial ;

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Aurore JANIN, adjointe ;

- M. Pierre VEILLERETTE, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;

- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Xavier LUGHERINI, adjoint ;

- M. Jean-Marie HAM, chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Hervé MARNEFFE, adjoint ;

- M. Etienne JACQUES, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Myriam MATHIS, adjointe ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Christine KOENIG, cheffe du pôle financier et comptable, responsable du Centre des Services Partagés (CSP) dépenses de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Patricia BOUDIERE, adjointe à la cheffe du pôle financier et comptable ou à Mme Anne DIDIER ;

- Mme Anne DIDIER, cheffe du pôle tourisme domaines recettes, responsable du CSP recettes de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christine KOENIG.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision portant délégation de signature du 10 février 2017 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNÉ
Directeur territorial

SIGNE

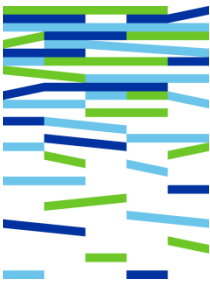
Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	Mme Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charlène BIJOU, M. Xavier MANGIN en sa qualité de chef d'arrondissement
Ressources humaines	M. François STOFFEL et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François STOFFEL, Mme Aurore JANIN en sa qualité de secrétaire générale adjointe
Arrondissement Études et Grands Travaux	Mme Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BAUDOT, M. Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BAUDOT et M. Hervé MARNEFFE, M. Philippe VACHERAT en sa qualité de chargé de mission suivi et gestion
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	M. Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LUGHERINI, Mme Michelle LAQUENAIRE en sa qualité de chef d'arrondissement
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Mme Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Blandine MERTZ, M. Maryan KOLANEK en sa qualité de chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Mme Michelle HARMAND et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle HARMAND, Mme Brigitte CARISTAN en sa qualité d'adjointe
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	M. Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MALINGREY, M. Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, M. Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenne	M. Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MARTIN, M. Henri DUPONT en sa qualité d'adjoint par intérim au chef de l'UTI Meuse-Ardenne
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	M. Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MARTIN, M. Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	<p>M. François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF et Mme Catherine FRANCOIS, M. Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS et M. Patrick FRANCOISE, M. Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS et M. Patrick FRANCOISE, M. Elvis MAIRE en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	<p>M. Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick PAYOT, M. Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	<p>M. Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MAURICE, M. Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, M. Xavier MICHEL en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, M. Frédéric POINSOT en sa qualité de chef de l'agence de Longeau</p>

Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée par la décision du 13 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 29 août 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,-

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage / PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - pour les parents d'élèves
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
 - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
 - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
 - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
 - les décharges d'activité de service.
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, secrétaire générale adjointe,
- M. Pierre VEILLERETTE, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. VEILLERETTE, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement études et grands travaux et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à M. Hervé MARNEFFE, adjoint,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Etienne JACQUES, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JACQUES, à Mme Myriam MATHIS, adjointe,

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Alain CAPRION, adjoint.

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint.

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Henri DUPONT, adjoint par intérim.

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Elvis MAIRE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAIRE, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Elvis MAIRE, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 20 octobre 2016 est abrogée.

Article 3:

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNÉ
Directeur territorial

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 29 août 2016 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
M. Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MANGIN, Mme Aurore JANIN en sa qualité d'adjointe	Secrétaire général
M. Pierre VEILLERETTE et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre VEILLERETTE, Mme Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
M. Etienne JACQUES, et en cas d'absence ou d'empêchement de Etienne JACQUES, Mme Myriam MATHIS en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
M. Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie HAM, M. Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Mme Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle LAQUENAIRE, M. Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
M. François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF et de Mme Catherine FRANCOIS, M. Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS et M. Patrick FRANCOISE, M. Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, Mme Catherine FRANCOIS, M. Patrick FRANCOISE, M. Elvis MAIRE, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
M. Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MALINGREY, M. Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, M. Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
M. Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MARTIN, M. Henri DUPONT en sa qualité d'adjoint par intérim	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenne (UTI MA)
M. Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MARTIN, M. Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

M. Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick PAYOT, M. Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
M. Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MAURICE, M. Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, M. Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, M. Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, M. Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, M. Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint-Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux ;
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
M. François STOFFEL	Responsable de l'Unité gestion de proximité – Ressources Humaines
Mme Charlene BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Mme Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
M. Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Mme Blandine MERTZ	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Mme Michelle HARMAND	Responsable de l'unité commande publique de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 20 octobre 2016 est abrogée.

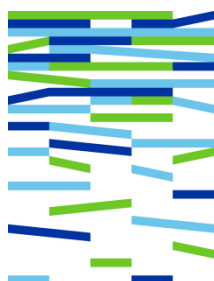
Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNÉ
Directeur territorial

SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 29 août 2016, portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DIDIER Anne
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CHENOT Stéphanie
- COLLONGUES Manuel
- KOLANEK Maryan
- MARTIN Aude

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- HARMAND Michelle
- JUDON Rodolphe
- PIERNOT Alexia

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BALLAND René
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- KARADJOFF Laurence
- PERRIN-JOLLY Sylvie
- REGNIER Thierry
- RENAUDIN Cécile
- RENARD Jean-Luc
- ROHRBACH Sylvain
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- GRANDCLAUDE Samuel
- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- LANDOT Edith

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ALBERICI Bruno
- BOHIN Christian
- COQUIN Claudine
- FRANCOIS Jean-Marc
- LEMOINE Laurent
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel
- VUYBERT François
- WAGNER Eric

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- ARNICOT Bruno
- BESSON Michel
- CHAPRON Sébastien
- DETHOREY Jean
- LUDWIG Sylvianne

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARET Anthony
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- HANTZ Yvan
- HERNU Jérôme
- MARCHAL Régine
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène
- WYSOCKI Patrick

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CAPRION Alain
- CHARDIN Jean-Pierre
- FRANCOIS Régis
- HERBUVAUX Laurent
- ILLY Jean-Paul
- MARTIN Stéphanie
- MOUROT Philippe
- MOUTTON Xavier
- PIGATO Sébastien
- POLO Romain

U.T.I. Moselle

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- FRANCOIS Catherine
- FRANCOISE Patrick

Agence « Exploitation »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DURTHALER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu

Agence « Ingénierie et maintenance »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- THIEBAUT Claude

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- BELIN Christophe
- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- DE LAZZER Xavier
- DONOT Patrice
- HAUMESSER David
- JACQUOT Pascal
- MIGLIOLI Marc
- RUCHET Michel
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- MORELLE Patrick

Agence de Metz

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DEVELLOTTE Jean-Michel
- WINGERTER Catherine

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- KRZEMINSKI Didier

Agence de Pont à Mousson

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- MAIRE Elvis

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ROBIN Joël

Agence de Toul

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- HELLE Jean-Yves

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- NOISETTE Thierry

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- WINGLER Christa

U.T.I. Meuse-Ardennes

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ADNET Christine
- CAURIER Alain
- DUPONT Henri
- MACEL Patrice
- MACEL Dominique
- MANETTA Michaël
- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry
- ROGISSART Frédéric
- RYDZIK Bruno
- SIMON Pascal
- VILLA Thibaut

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BARCZI Fabien
- BELHOCINE Lahcène
- CHOUET Jean-Luc
- CORDIER Alain
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GEMINEL Adrien
- GUIRSCH Éric
- GOFFETTE Fabrice
- GOMES Nicolas
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- LANDOT Edith
- LAURENT Bernard
- LELOUP Stéphane

- LEPRINCE Romuald
- PICASSO Rémy
- PROFILI Pascal
- UNDREINER Stéphane
- VIVIANI Jean-Pierre

U.T.I. CCB

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CARBILLET Gérard
- BADIER Thierry

Agence de Longeau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BELLUZ Pascal
- GUYOT Philippe
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- POINSOT Frédéric
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Agence de Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ESMARD Jean-Jacques
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MICHEL Xavier
- MION Christophe

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 20 octobre 2016 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Didier DIEUDONNÉ
Directeur territorial

SIGNE